



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 9 JUILLET 2018

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme Eliès, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Philippe, M. Bonaventur, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Bourlès, M. Le Bec, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Reux, Mme Evain, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Conq, Mme Jaouen, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Hoarau, Mme Jourden, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Madec.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Sept dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YS 360, 361, 164 impasse de l'Argoat, terrain bâti, 848 m²
- YL 185, 5 allée de l'Iroise, terrain bâti, 663 m²
- YI 91, Kerivarc'h - 5 cité de Kerivarc'h, terrain bâti, 569 m²
- ZH 164, 6 rue du Connemara, terrain bâti, 451 m²
- YW 93, Kerlevrenn, terrain non bâti, 1332 m²
- YP 805, 90 rue avel vor, terrain non bâti, 1551 m²
- YP 564,565, 270 route de Kerbroc'h, terrain bâti, 1301 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour instruire les DIA dont le délai de réponse ne pourrait attendre la prochaine réunion de Conseil Municipal.

RÉNOVATION DE LA SALLE MULTIFONCTION - LOT 3 BARDAGE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le contrat a pour objet la rénovation de la salle multifonction - lot 3 ITE. La date limite de réception des offres était fixée au 20 juin 2018. Trois entreprises ont répondu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, suit l'avis de la commission d'appel d'offres et retient la société Peinture européenne pour un montant total de 22 653,27€ HT.

DEMONTAGE DU HANGAR SEGALEN : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le contrat a pour objet le démontage du hangar Segalen. La date limite de réception des offres était fixée au 31 mai. Deux entreprises ont répondu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, suit l'avis de la commission d'appel d'offres et retient la société Roussel pour un montant total de 153 464,41€ HT.

GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT

Considérant qu'il appartient à la Commune d'optimiser ses achats en se groupant avec d'autres collectivités intéressées par cette même démarche,

Considérant qu'il appartient à la Commune de simplifier ses démarches de groupement de commande en signant une convention de groupement permanent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande permanent.
- autorise le Maire à signer toute annexe à la convention, décrite en son article 6, qui engage la commune quant à la participation à un marché public passé dans le cadre de la présente convention, dans la limite de 25 000 € HT.

ACQUISITION À TITRE GRATUIT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE YL 123 (PLACE DES OTAGES) AUPRÈS DE BMH

Considérant la proposition de Brest Métropole Habitat en date du 25 mai 2018,

Considérant que la partie Est de la parcelle YL 123, située place des otages à Trezien est entretenue par la commune et sert d'accès aux parcelles YL 218 et 219,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition de Brest métropole habitat et décide d'acquérir à titre gratuit une partie de la parcelle YL 123 d'une surface approximative de 110 m² ; la commune prendra à sa charge les frais de notaire et de géomètre.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2018/2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de la commission des finances qui a étudié l'évolution du prix de revient de la cantine et après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs, applicables à compter du 1er septembre 2018 et pour la durée de l'année scolaire 2018/2019 :

- Repas enfant inscrit : 3,40 €
- Repas adulte inscrit : 6,70 €
- Supplément non inscrit : + 1 €

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES

Dotations de l'État : Les notifications des dotations de l'État sont arrivées à la mairie. Le montant inscrit au budget prévisionnel s'élevait à 799 000 €, le montant notifié est de 821 029 € soit une différence de 22 029 €. Le montant de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement est également plus important que prévu (75 336€).

Un état des subventions demandées et perçues est également présenté au conseil municipal pour information.

Ventes de locaux du pôle santé. L'ostéopathe souhaite acquérir son local, la commission des finances propose un prix de vente à 55 000€.

DEMANDE DE SUBVENTION FSIL - RÉNOVATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONS

Le projet présenté est évalué à 200 000€ HT pour la rénovation du bâtiment et à 50 000€ pour l'aménagement des accès adaptés aux personnes à mobilité réduite et de la liaison aux autres pôles du bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ce projet et son estimatif
- sollicite l'obtention d'une subvention de l'État au titre du FSIL
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour agir en ce sens et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

CONVENTIONS DE SERVITUDE AVEC LE SYNDICAT MIXTE MEGALIS BRETAGNE

Le syndicat mixte Megalis Bretagne assure le déploiement de la fibre optique sur le territoire.

La commune est concernée pour la zone 032 de Plouarzel-Plourin-Lanildut au titre de la phase I tranche II. Deux armoires SRO doivent être implantées sur des parcelles du domaine communal.

Pour la bonne mise en œuvre de ces travaux, une convention de servitude doit être établie entre la commune et le Syndicat mixte Megalis Bretagne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise M. le Maire à signer les conventions de servitude entre le syndicat mixte Megalis Bretagne et la commune de Plouarzel, pour l'implantation d'armoires techniques d'une surface de 5 m² sur les parcelles YK 14 et ZK 39 selon les plans annexés à la convention.
- autorise M. le maire à signer les conventions de servitude avec Megalis si d'autres parcelles devaient être concernées par l'implantation d'armoires SRO.

DESSERTE DE 2 LOGEMENTS ARMORIQUE HABITAT RUE HERVÉ DE PORSMOGUER + 2 LOGEMENTS ARMORIQUE HABITAT RUE DES ÉCOLES - PROGRAMME 2018

M. le Maire présente au Conseil Municipal les projets de desserte FT de 2 logements Armorique Habitat rue Hervé de Porsmoguer et de desserte FT de 2 logements Armorique Habitat rue des écoles.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUARZEL afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

- ⇒ Communication électronique rue Hervé de Porsmoguer552.93 € HT
- ⇒ Communication électronique rue des écoles.....633.68 € HT

Soit un total de..... 1 423.94 € TTC

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- ⇒ Financement du SDEF :0.00 €
- ⇒ Financement de la commune : 1423.94. € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

autorise Monsieur le maire à signer cette convention à transmettre au Centre de Gestion du Finistère et, pour information, au Tribunal Administratif de Rennes avant le 31 août 2018 ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Considérant la fin du dispositif des contrats aidés, la commission des finances propose la création d'un emploi permanent d'agent d'entretien et de restauration scolaire pour une durée de service de 20,78h annualisées au grade d'adjoint technique. Accord unanime du conseil municipal.

SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le tableau des emplois suivant :

CDI			
INTITULÉ	Nombre de postes	Temps de travail	Remarque
Infirmière Puéricultrice Directrice	1	35h/sem	Employée territoriale
Éducatrice de jeunes enfants Directrice adjointe	1	35h/sem	
Éducatrice de jeunes enfants	2	35h/sem	
Auxiliaire de puériculture	6	35h/sem	
Animatrice	2	35h/sem	
Agent de service	1	35h/sem	
Comptable-Secrétaire	1	7h/sem	Employée territoriale
CDD/CAE			
INTITULÉ	Nombre de postes	Temps de travail	Remarque
Animatrice	2	35h/sem	
Auxiliaire de puériculture ou Animatrice	1	25h/sem	

AFFAIRES DIVERSES

Présentation des plans de la future crèche.

Le permis de construire a été déposé début juillet, le délai d'instruction est de 5 mois. Les travaux devraient débuter début 2019 et la crèche ouvrir en septembre 2020.



Cheminevements doux : Les travaux de réfection de voirie (commune) et de création de cheminement doux (CCPI) vont débuter entre Kerlaouenan et la route du phare ainsi qu'entre le Vourc'h et Ker Eol.

Rappel : l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2018 interdit l'accès des chiens et des chevaux sur les plages du 1^{er} juin au 30 septembre inclus.